

Tracer une **Ligne Rouge** pour mettre fin à la VSLC – Appel à l'Action

Par SEMA, le réseau mondial de victimes et survivant.e.s de violence sexuelle liée aux conflits

SEMA, le réseau mondial de victimes et survivant.e.s de violence sexuelle liée aux conflits, lutte pour un monde dans lequel la violence sexuelle n'est plus utilisée dans les conflits, et dans lequel les États tiennent les autres États pour responsables. Un monde où ces derniers respectent leurs obligations au regard du droit international en agissant concrètement pour prévenir et répondre à la violence sexuelle, et pour réparer les graves préjudices qu'elle cause.

Nous, membres du réseau SEMA ¹, sommes profondément en colère et déçu.e.s quant à l'échec de la communauté internationale à mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits, et ce depuis des décennies.

Nous, membres du réseau SEMA, en consultation avec les réseaux de victimes et survivant.e.s de nos pays respectifs, dénonçons l'utilisation continue de la violence sexuelle dans les conflits, ainsi que l'impunité actuelle des États et des individus qui commettent de tels actes, sans parler des échecs répétés de la communauté internationale à agir conséquemment pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits et y répondre lorsqu'elle a lieu.

Nous et les autres acteur-ice.s travaillant à nos côtés pour obtenir justice, responsabilité et réparation, **ne pouvons mener ce combat seul.e.s. Nous exigeons des États qu'ils agissent concrètement.**

Le SEMA publie cet **Appel à l'Action** non seulement pour améliorer nos vies, mais pour empêcher cette violence de s'abattre sur d'autres personnes exposées, aujourd'hui comme demain. Nous sommes pleinement solidaires de ces personnes et continuerons à lutter pour mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits.

Préambule

Nous sommes profondément inquiet.e.s des cas de violences sexuelles liées au conflit se produisant aujourd'hui encore, et de leurs conséquences graves et dévastatrices pour les victimes et survivant.e.s, pour leurs enfants, familles et communautés ;

Nous reconnaissons, nous appuyons sur, et soutenons pleinement le travail précieux déjà mené à bien par les victimes et survivant.e.s dans leurs différents contextes nationaux et au niveau international. Notamment celui de la Déclaration de Kinshasa ; nous reconnaissons le courage de celles et ceux qui ont pris la parole pour raconter ce qu'elles et ils ont vécu ;

Nous reconnaissons d'autres initiatives internationales cruciales telles que le Cadre d'Action de l'ONU pour la Prévention de la Violence Sexuelle liée aux Conflits et le Code Murad ;

Nous exprimons notre profonde colère quant à ces violences perpétrées aujourd'hui encore à grande échelle, et ce malgré les nombreuses obligations juridiques en la matière. Nous constatons un grave manque de suivi de ces obligations et un manque de participation véritable des victimes et survivant.e.s aux processus de réparations ;

Nous réaffirmons notre inquiétude devant des efforts pour la justice et la responsabilité se concentrant surtout sur les individus, sans s'intéresser suffisamment à la responsabilité des États ;

Nous exprimons une inquiétude profonde: malgré les nombreux appels à l'action des survivant.e.s, nous ne sommes pas souvent entendu.e.s, et la gravité des conséquences de la violence sexuelle liée

¹ Le réseau SEMA inclut des membres du Bangladesh, de Bosnie-Herzégovine, du Burundi, de République Centrafricaine, de Colombie, de République Démocratique du Congo, du Guatemala, de Guinée, d'Irak, de Côte d'Ivoire, du Kenya, du Kosovo, de Libye, du Liberia, du Mali, du Népal, du Nigeria, du Rwanda, de Corée du Sud, du Soudan du Sud, de Syrie, de l'Ouganda, de l'Ukraine et du Zimbabwe. <https://www.semanetwork.org/>

aux conflits dans la vie des individus et des communautés n'est pas assez reconnue, notamment en matière de stigmatisation et de discrimination ;

Nous rappelons que les victimes et survivant-e-s doivent être au cœur de toute réponse apportée, et participer véritablement au développement de toute mesure visant à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits.

Appel à l'Action

SEMA appelle les États à travailler avec nous pour créer un monde débarrassé de la violence sexuelle liée aux conflits. Le réseau SEMA appelle les États à :

Prévention

1. Mettre en œuvre le Cadre d'Action pour la Prévention de la Violence Sexuelle liée aux Conflits, notamment : en développant ou renforçant les plans de prévention nationaux via des indicateurs de la violence sexuelle liée aux conflits; en prenant des mesures au niveau international, national et au niveau des communautés ; en prenant des mesures pour prévenir des violences sexuelles répétées et éviter discriminations et stigmatisation.
2. Soutenir le travail crucial mené par les survivant-e-s et victimes pour lutter contre la stigmatisation.

Réponse

3. Fournir un soutien complet aux groupes et réseaux de survivant-e-s, afin de leur permettre de se rassembler de s'exprimer et de dire la vérité, de chercher et de plaider pour des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs communautés.
4. Fournir des réparations et des soins holistiques adaptés, afin de s'assurer que les survivant-e-s et victimes puissent reconstruire leurs vies, réintégrer leurs communautés et pour prévenir toute stigmatisation et préjudices futurs.
5. Lever tout obstacle, notamment restrictions de visas et manque de moyens financiers, empêchant les survivant-e-s et groupes de survivant-e-s de travailler pleinement avec la communauté internationale.
6. Mettre en œuvre le Code Murad, notamment en le traduisant dans les langues locales et en s'assurant que les responsables publics soient formé-e-s à l'appliquer lors de tout échange avec des survivant-e-s ou victimes.
7. Soutenir les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation. De tels efforts doivent reconnaître les crimes et violations des droits humains ayant eu lieu, et ne sauraient servir à museler les survivant-e-s de violence sexuelle liée aux conflits.

Justice et Responsabilité

8. Tenir pour responsables les autres États, notamment les plus hauts dirigeants, au regard de leurs engagements vis à vis du droit international ; sanctions et autres mesures doivent constituer un avertissement fort pour quiconque commettrait de telles violences ou les laisserait avoir lieu. Quiconque serait suspecté de perpétrer ou d'autoriser de telles violences sexuelles doit être rejeté par la communauté internationale.
9. S'assurer que les enquêtes et poursuites soient menées à temps et qu'elles prennent en compte les personnes disparues et les crimes commis contre les populations vulnérables telles que les personnes déplacées ou fuyant les conflits.
10. Garantir des mesures de protection adéquates, notamment des abris et espaces protégés, et garantir que les données personnelles et d'identité soient fermement protégées.
11. Mettre en œuvre les initiatives en matière de justice et de responsabilité avant tout au niveau national.

Réparations

12. S'assurer que les processus judiciaires prévoient systématiquement des réparations.
13. Garantir la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa sur le droit aux réparations et à la co-création via la participation active aux programmes de réparation. Et ce en incluant le droit à des réparations pour **tous** les enfants des victimes et survivant-e-s et le droit à la co-création lors de toutes les étapes des programmes de réparation.